

# Commune de Saint-Marcel-lès-Annonay

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du lundi 21 juin 2010**

L'an deux mille dix le vingt et un juin à 19 H 00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs ARCHIER A., FOREL G., VAURE M., ROUCHOUZE J., APPOLLODORUS F., BERNARDON A., CHARREYRON J.-F., MASSON R., MOREL K., REY P.,

**Pouvoir :** FLOURY M. à FOREL G., POULENARD G. à ROUCHOUZE J., ROUX M. à ARCHIER A., SOUTEYRAT P. à MASSON R.

**Absent excusé :** COMBES G.

Monsieur Alain ARCHIER, Maire, Préside la séance.

### **ORDRE DU JOUR :**

- Approbation du dernier compte rendu,
- CAP Territoires : demande de subvention – sécurisation RD 820,
- Contrat d'entretien défibrillateurs,
- Deux contrats de maintenance photocopieur (Mairie & Ecole Publique),
- Contrat de suivi de progiciels e.magnus,
- Contrat de travail,
- Convention « Sensibilisation aux pratiques musicales »,
- Demande de subvention exceptionnelle du Comité des Fêtes,
- Questions diverses.

***Ouverture de la séance à 19 heures 00***

### **Approbation du dernier compte rendu**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier compte rendu.

### **CAP Territoires : demandes de subvention**

Des subventions seront demandées dans le cadre du CAP Territoires Communauté de Communes du Bassin d'Annonay pour deux opérations, à savoir :

- ✓ Sécurisation RD 820,
- ✓ Mur de la cantine.

### **Contrat d'entretien défibrillateurs**

Un article du contrat d'entretien des défibrillateurs interpelle le Conseil Municipal, de ce fait ce point est retiré de l'ordre du jour.

Il est précisé que les défibrillateurs seront installés après être assurés. Ensuite, une réunion publique d'information sera organisée.

### **Deux contrats de maintenance photocopieur (Mairie & Ecole Publique)**

Le contrat de maintenance relatif au photocopieur de l'école publique est retiré de l'ordre du jour.

Un contrat de maintenance est passé avec société Annonay Maintenance Bureautique (AMB) afin d'assurer et garantir le bon fonctionnement du photocopieur noir/couleur Canon IRC 2880 I.

Le coût de cette maintenance correspond à une tarification à la consommation réelle suivante :

- |                          |              |
|--------------------------|--------------|
| ✓ Copie noire A4 .....   | 0,009 € H.T. |
| ✓ Copie couleur A4 ..... | 0,085 € H.T. |

### **Contrat de suivi de progiciels e.magnus**

Un contrat est passé avec la société MAGNUS dans le cadre de l'utilisation des logiciels de la gamme « e.magnus » par le secrétariat de Mairie.

### **Contrat de travail**

Considérant que lors de cette période d'essai Madame Peggy BOCHET a donné toutes satisfactions et considérant la convention avec La Poste signée le 10 août 2006 pour la mise en place d'une Agence Postale Communale, le contrat de Madame Peggy BOCHET est renouvelé pour la période du 22 juin au 10 juin 2015 (date d'échéance de la convention).

### **Convention « Sensibilisation aux pratiques musicales »**

Une convention est passée entre la Commune de Saint Marcel-lès-Annonay et l'Ecole Départementale de Musique et de Danse de l'Ardèche (E.D.M.D.A.) l'objet est la sensibilisation aux pratiques musicales à l'Ecole durant l'année scolaire 2010/2011.

La Commune s'engage à verser à l'E.D.M.D.A. sa participation au financement de cette opération à hauteur de 2 592 € (60 % du coût total) pour 2 classes à l'Ecole Publique et 3 classes à l'Ecole Privée.

L'intervenant sera le même que les années précédentes, à savoir Monsieur Thomas LIABEUF, très apprécié des enfants des écoles.

### **Demande de subvention exceptionnelle du Comité des Fêtes**

Suite à une demande du Comité des Fêtes de St Marcel-lès-Annonay, une subvention à titre exceptionnel est accordée pour montant de 1 000 € dans le cadre de l'organisation du feu d'artifice du samedi 10 juillet 2010.

### **QUESTIONS DIVERSES – TOUR DE TABLE.**

#### ***Un point sur les commissions communales...***

##### **❖ Urbanisme, travaux :**

- Le service technique a bientôt terminé les travaux d'aménagement de l'entrée de Moulin Ferrand ainsi que la réfection du chemin reliant Concises à Moulin Ferrand.
- L'enfouissement des lignes de Chalamas a démarré le 15 juin 2010.
- Le marché de voirie a été attribué à la société COLAS pour un montant de 64 787,45 € H.T. pour la réfection de la voirie suite à l'enfouissement des lignes de Chalamas.

##### **❖ Vie associative, jeunesse et sport :**

- Un compte rendu de l'assemblée de l'E.S.S.M. (basket) est donné. Il s'avère que la salle n° 4 utilisée comme entrepôt pour tables et bancs, ainsi que pour le matériel des associations devient trop étroite. De plus, la réglementation en matière des tracés des terrains de basket a été modifiée, le sol devra donc être refait. La commune étudiera au budget prochain le coût éventuel de ces demandes.

❖ Affaires scolaires :

• Ecole Publique :

- L'exercice de secours a eu lieu ; un compte rendu sera remis par les sapeurs-pompiers de St Marcel-lès-Annonay afin de mettre en avant les points positifs ou négatifs.
  - Une nouvelle directrice prendra son poste à la rentrée de septembre 2010.
  - Madame Sabine CHOYVY reprendra à la rentrée de septembre 2010.
- Il est nécessaire de sensibiliser les enfants lors des commémorations peut être via les écoles afin qu'ils soient présents pendant ces cérémonies du souvenir.

*Divers...*

- L'AFR de Boulieu-lès-Annonay organise leur course de caisses à bretelles le mardi 6 juillet 2010 à St Marcel-lès-Annonay.
- Le Restaurant « Le Grillon » a changé de propriétaire, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madame FRANCES et son fils.

*Un point sur les syndicats extérieurs...*

• **Communauté de Communes du Bassin d'Annonay :**

- Une discussion a eu lieu sur le thème du projet de la mise en place de la redevance incitative pour la gestion des ordures ménagères. 2 scénarios sont proposés : le porte à porte ou l'apport volontaire au point de collecte par la mise en place de conteneurs semi enterrés. Ce qui devrait diminuer le tonnage de 15 à 35 %.
- Un projet de convention de groupement de commande pour des travaux de voirie a été présenté.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 35.